

Rapport d'activité 2006



www.afnic.fr afnic@afnic.fr

Immeuble International - Montigny le Bretonneux - 78181 Saint Quentin en Yvelines Cedex (France)

Tél.: +33 (0)1 39 30 83 00 - Fax: +33 (0)1 39 30 83 01

Siret: 414 757 567 00022 - APE: 723Z - TVA N° FR 72 414 757 567





Sommaire

	Le mot du Président « Quelle belle ouverture!»	6			
	Édito du Directeur général « 2006, une année d'action et de réflexion sur notre stratégie »	7			
	Présentation générale de l'AFNIC				
1	L'événement majeur : une ouverture aux particuliers réussie				
	1.1 Une chaîne d'enregistrement dédiée	11			
	1.2 Une communication grand public sans précédent	13			
	1.3 Des résultats patents	14			
2	Une dynamique d'évolution enclenchée	16			
	2.1 Au niveau technique	16			
	2.2 Au niveau de l'offre de services	16			
	2.3 Au niveau des relations avec ses membres	17			
3	Un souci constant de veiller au respect de la charte				
	3.1 Sensibilisation des ayants droit et des professionnels	18			
	3.2 Poursuite de la défense de la charte de nommage	19			
4	Un centre de ressources et d'expertise reconnu				
	4.1 Partage des connaissances au plan national	20			
	4.2 Développement de la concertation au plan international	20			
	4.3 Poursuite des activités de veille technologique et d'aide au déploiement de nouveaux services	21			
5	Une équipe mobilisée	22			
	5.1 Renforcement de la politique sociale	22			
	5.2 Poursuite de l'adaptation de l'organisation	23			
6	Perspectives	24			
7	Quelques indicateurs financiers	24			
8	Glossaire	28			

Le mot du Président

Quelle belle ouverture!...

Disons-le sans fausse modestie, l'ouverture du fraux particuliers a été un succès. Les internautes français étaient au rendez-vous le 20 juin, et passé le phénomène de la ruée, force est de constater que le fr poursuit sa croissance à vive allure.



Mais soyons également lucides : cette seconde ouverture était attendue depuis deux ans et la France était en Europe l'un des derniers pays à procéder à l'ouverture de son extension aux particuliers.

C'est maintenant chose faite. L'essai a été transformé, réjouissonsnous en!

Et après ? Comment l'AFNIC doit-elle envisager son avenir ? Quels sont les prochains défis à relever ?

Voyons loin : je souhaite que l'AFNIC puisse être un registre de référence, non seulement pour la gestion d'autres extensions, mais également pour la gestion d'autres identifiants.

Lorsque les nouveaux identifiants pour les données, les objets, les documents numériques ou les personnes émergeront, l'AFNIC pourra faire valoir son expérience de registre des « noms de domaine » pour élargir son champ de compétences à tout nouvel identifiant, de l'internet que nous connaissons ou de tout autre monde en réseau.

Mais, outre ces nouvelles perspectives, un autre défi attend l'AFNIC : asseoir son statut de gestionnaire des extensions de l'internet français.

Le décret du 6 février 2007 portant application de l'article L45 du Code des Postes et des Télécommunications modifie profondément l'environnement juridique de l'Association. Il prévoit que seront lancés des appels de candidatures avant la désignation des « offices d'enregistrement » ¹ des extensions françaises par le ministre chargé des communications électroniques.

L'AFNIC est bien armée pour faire face aux arguments d'éventuels acteurs français ou étrangers qui pourraient se révéler intéressés. Elle a démontré sa capacité à gérer des politiques d'enregistrement répondant aux exigences des pouvoirs publics depuis bientôt dix ans, à assurer une gestion concertée et raisonnée d'une ressource stratégique. Dans le contexte règlementaire particulier retenu par le gouvernement, l'AFNIC proposera sa vision des évolutions à apporter avec la force et la conviction qui l'animent depuis sa création.

Jean-Claude Gorichon
Président du conseil d'administration

Édito

2006, une année d'action et de réflexion sur notre stratégie



L'année 2006 a tenu ses promesses pour l'AFNIC et pour le *fr.* L'ouverture aux particuliers a mobilisé toute l'énergie des personnels de l'association, mais aussi des nombreux bureaux d'enregistrement qui ont participé à l'opération.

Les investissements consentis dès 2005 pour faire évoluer nos infrastructures et notre chaîne d'enregistrement ont ainsi trouvé leur débouché naturel. L'utilisation de ces nouvelles bases s'est poursuivie avec la mise en place de nouveaux services, notamment une procédure de transmission fortement renouvelée et, surtout, automatisée. Ce mouvement se poursuit aujourd'hui et constitue notre première priorité pour 2007 : délivrer des services de haute qualité, simples et automatisés.

L'ouverture aux particuliers a été également l'occasion de renforcer nos liens avec nos membres, et notamment les bureaux d'enregistrement. Nous nous plaçons résolument à l'écoute de leurs besoins, dans une logique de partenariats, qu'illustrent l'ouverture d'un banc de test permanent ou encore l'organisation en 2006 de plusieurs opérations conjointes de promotion du .fr.

En plus de cette forte activité interne, nous avons également souhaité maintenir, voire intensifier, notre présence à l'international, que ce soit à l'occasion de réunions techniques, ou de rencontres plus axées sur les politiques générales, comme celles du CENTR.

Tout en maintenant un rythme d'action très soutenu, l'année 2006 a également été mise à profit pour construire une vision partagée des défis que l'AFNIC va affronter au sortir du processus d'ouvertures successives qui s'achève. Les lignes directrices de notre action pour les mois et années à venir visent à faire de l'AFNIC le registre de référence de l'internet français. Ces lignes directrices nous invitent à simplifier, automatiser et améliorer la qualité de nos services, à renforcer nos liens de partenariats avec les bureaux d'enregistrement qui le souhaitent, à maintenir une relation équilibrée et de confiance avec les pouvoirs publics, à anticiper ce que pourrait être l'au-delà du DNS et à renforcer notre influence dans les débats internationaux.

Pour répondre à ces ambitions une nouvelle organisation a été mise en place afin de mieux répartir les responsabilités, notamment les opérations du registre, les affaires juridiques et la R&D. Une planification précise des développements a été entreprise pour utiliser au mieux nos ressources en la matière.

Par ailleurs, une réflexion a été entamée sur nos statuts afin de renforcer la transparence de notre gouvernance et d'y associer l'ensemble de nos membres, notamment les personnes physiques.

Car en ce début d'année 2007, les projets de l'AFNIC sont nombreux et la mobilisation du plus grand nombre reste indispensable : large extension des services automatisés, travaux sur la synchronie des systèmes d'enregistrement et de publication, IDN, revue des politiques d'accès aux données et de fiabilité technique de la zone .fr...

Les défis et turbulences des prochains mois nécessiteront constance et détermination. L'AFNIC continuera de dédier tous ses efforts à rechercher l'excellence opérationnelle en assurant un juste équilibre entre les intérêts de ses membres, dans un esprit constructif, ouvert et transparent. Nos réalisations, nos engagements pour le développement du .fr et de la société de l'information, notre expertise sont les atouts qui permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Mathieu Weill Directeur général

résentation générale de l'AFNIC

Seul organisme habilité à attribuer les noms de domaine en fr (France), fr (Réunion) et fr (Terres Australes et Antarctiques Françaises), l'AFNIC a été créée en 1997, sous la forme d'une association à but non lucratif (loi de 1901).

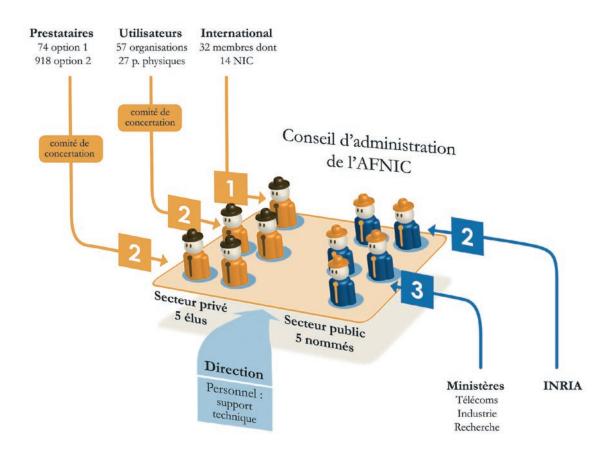
Ses objectifs sont:

- d'offrir des services de registre de qualité dans l'espace français de l'internet,
- d'être moteur de la gouvernance des services offerts par l'AFNIC en associant pleinement la communauté internet locale,
- et de contribuer au développement de la société de l'information en France et à l'international.

Structure ouverte agissant pour l'intérêt général, l'AFNIC offre un espace neutre de concertation pour ses membres prestataires / bureaux d'enregistrement et utilisateurs et agit pour la défense des intérêts de tous. Elle s'appuie sur les avis de deux « comités de concertation », instances consultatives se réunissant régulièrement pour débattre des grandes orientations et des choix structurants envisagés par l'AFNIC.

Par ailleurs, le Collège international, création originale, exprime la volonté de dynamiser les relations de l'AFNIC avec ses correspondants francophones, dans la logique de co-développement voulue par les fondateurs de l'association.

La composition de son conseil d'administration est la suivante en 2006 :

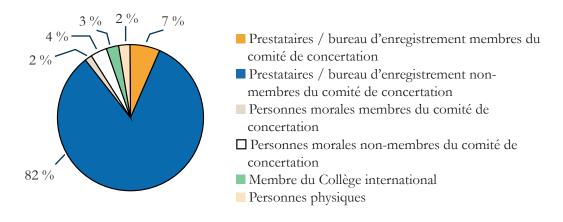


Les cinq représentants des membres élus au sein de l'assemblée générale sont :

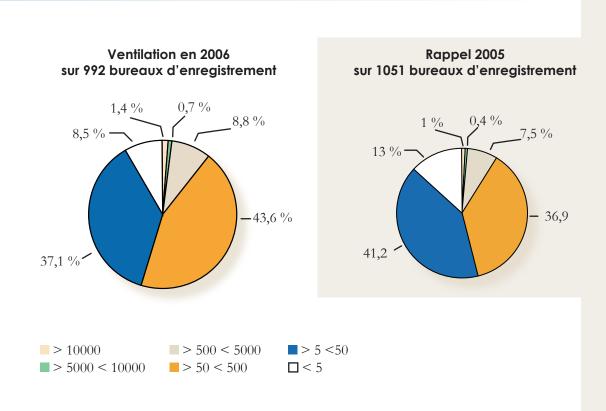
- pour les membres prestataires² membres du comité de concertation : Indomco et NordNet (élus le 11/06/2004) ;
- pour les utilisateurs membres du comité de concertation : Acsel et CCI de Paris (élus le 11/06/2004) ;
- pour les correspondants internationaux : NIC Sénégal (élu le 11/06/2004).

La répartition des membres de l'AFNIC reste assez stable depuis plusieurs années. Les bureaux d'enregistrement représentent toujours la grande majorité des adhérents, même s'ils ne constituent pas une catégorie homogène.

Au 31 décembre 2006, les 1 108 membres de l'AFNIC se répartissent comme suit :



Ventilation des bureaux d'enregistrement par nombre de domaines créés :

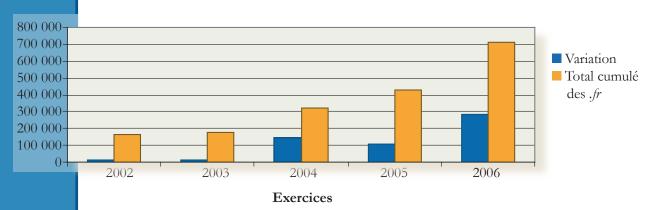


2 - ou bureaux d'enregistrement commercialisant les noms de domaine avec ou sans services associés.

La ventilation des bureaux d'enregistrement selon leur portefeuille de noms de domaine confirme bien la diversité des activités et modèles économiques des membres prestataires. Il est intéressant de noter l'évolution de cette ventilation entre 2005 et 2006 : un nombre plus réduit de bureaux d'enregistrement gère un portefeuille de plus en plus important de noms de domaine, signe de concentration de ce secteur d'activité. Enfin, le nombre de bureaux d'enregistrement à très faible activité se réduit fortement : en 2006, seuls 6 adhérents ne gèrent aucun nom de domaine contre 53 en 2005.

Évolution de l'activité du .fr ces cinq dernières années

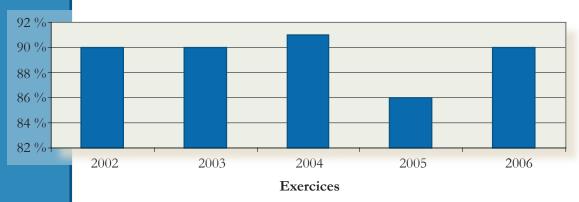
Évolution du nombre de noms de domaine en .fr :



La première ouverture (aux personnes morales) du .fr en 2004 a été un puissant stimulant pour le développement de la zone .fr.

2006 confirme la tendance : avec l'ouverture aux particuliers, l'espace géographique français sur internet a connu une croissance presque deux fois plus importante qu'en 2004.

Évolution du taux de renouvellement des noms de domaine en .fr :



Passés les enregistrements « pour l'occasion » de 2004 qui n'ont pas donné lieu à renouvellement et sont donc la cause du léger fléchissement du taux de 2005, l'année 2006 confirme le retour du taux de renouvellement des noms de domaine en .fr au niveau des années précédentes. Ce taux reste remarquablement élevé.

Avec l'ouverture aux particuliers en 2006, ce phénomène sera à nuancer en 2007 selon les populations concernées ; les particuliers n'ayant pas le même usage d'un nom de domaine qu'une entreprise ou une association, on peut s'attendre à ce que le taux de renouvellement connaisse des écarts significatifs selon le type de titulaires.

L'événement majeur : une ouverture aux particuliers réussie

Deux ans après la première ouverture du .fr, volontairement limitée aux personnes morales, l'AFNIC a finalisé son processus de libéralisation

du fr, en permettant aux particuliers de s'enregistrer directement sous leur extension géographique.

Si en apparence cette deuxième phase pouvait sembler moins délicate que la première - en raison de l'expérience acquise en 2004 -, la spécificité du public ciblé, le volume potentiel des enregistrements et le respect des contraintes fixées par la nouvelle charte de nommage, ont nécessité une approche différente et un travail de fond important à bien des égards.

Soucieuse de ne pas déstabiliser « l'espace de confiance » qu'elle s'est efforcée de mettre en place au fil des années avec les personnes morales, l'AFNIC a créé une chaîne d'enregistrement spécifique, permettant aux personnes physiques majeures ayant une adresse en France d'accéder directement à l'extension .fr.

Pour que cet événement trouve un écho suffisant auprès du grand public, une communication importante a été réalisée, notamment via la presse, mobilisant l'AFNIC et ses conseils pendant plusieurs mois.

Le résultat a été au rendez-vous et les chiffres des six premiers mois confortent les premières prévisions.

Une chaîne d'enregistrement dédiée

Officiellement lancé en août 2005, le projet d'ouverture du .fr aux particuliers a abouti avec succès le 20 juin 2006.

La période de « ruée », redoutée par tous les registres procédant à des libéralisations, s'est parfaitement déroulée. Comme pour la première ouverture de 2004, un système asynchrone permettant de déconnecter la phase de réception de la demande de celle d'introduction dans la chaîne d'enregistrement a été utilisé et optimisé; tous les formulaires reçus ont été traités dans la journée et les noms de domaine installés, dès lors que la configuration technique était correcte.

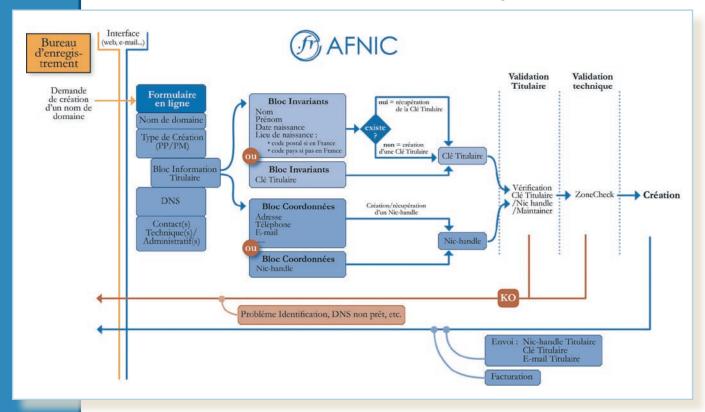
Dix mois de préparation ont toutefois été nécessaires pour mettre au point, en concertation avec l'ensemble des interlocuteurs de l'AFNIC, le nouveau système d'enregistrement dédié aux personnes physiques, avec les services minimums indispensables; six mois supplémentaires — post ouverture - ont permis d'améliorer les services initiaux et d'en proposer de nouveaux.

Quatre contraintes principales ont été prises en compte pour la réussite de ce projet :

- la simplicité et la rapidité du service d'enregistrement, indispensable pour une attractivité maximum ;
- un système d'enregistrement capable de gérer des volumes potentiellement importants ;
- de nouvelles données à intégrer, spécifiques aux particuliers (date et lieu de naissance notamment) ;
- et enfin, la protection des données personnelles.

Après de nombreux échanges avec les bureaux d'enregistrement : il a été retenu un principe d'identification du demandeur personne physique qui repose principalement sur des informations pérennes obtenues lors de la demande de création d'un domaine. Il s'agit des nom, prénom, date et lieu de naissance – qui permettent de générer une « clé titulaire » propre à chaque personne physique titulaire de un ou plusieurs nom de domaines. Des informations complémentaires – et modifiables par le bureau d'enregistrement – sur l'adresse et les coordonnées sont également sollicitées lors de la demande de création pour compléter le dossier relatif au nom de domaine. Désormais, outre la vérification de la configuration technique, des contrôles de cohérence sont effectués sur l'âge et la territorialité. Si aucune anomalie n'est détectée, le nom de domaine est automatiquement créé selon le processus décrit ci-dessous.

Opération de création entre un bureau d'enregistrement et l'AFNIC



Ce long travail technique et opérationnel a été accompagné par une réflexion juridique visant à trouver le bon équilibre entre, d'une part, l'indispensable respect de la loi relative à la protection des données personnelles et, d'autre part, la nécessaire diffusion d'information sur la disponibilité des noms de domaine ainsi que la vérification des données permettant d'attester la légitimité du titulaire demandeur.

Le principe de « diffusion restreinte » - utilisé en 1999 avec la création du sous-domaine .nom.fr pour les particuliers – a été repris et adapté à la nouvelle chaîne d'enregistrement. Aucune information sur le titulaire ayant demandé à bénéficier de l'inscription à cette liste ne peut alors être publiée ou communiquée par l'AFNIC. Pour se conformer aux recommandations de la CNIL, le formulaire pour les particuliers propose par défaut l'inscription en liste de diffusion restreinte (Opt-in).

Cette protection ne saurait cependant laisser accroire en l'immunité des titulaires personnes physiques. Au contraire, un ayant droit s'estimant lésé pourra toujours joindre une personne habilitée sur un nom de domaine sans pour autant recourir aux PARL³ ou à la justice. À cet effet, l'AFNIC a développé une plateforme de mise en relation avec le contact administratif du nom de domaine, respectant parfaitement l'anonymat et les coordonnées du destinataire. Sans divulguer de données personnelles, cette procédure qui permet d'obtenir des réponses de la part du contact administratif du nom de domaine peut donc permettre de désamorcer des litiges.

Sur le dernier trimestre, quelques 250 mises en relation ont été effectuées et aucun abus d'utilisation n'a été constaté.

Une communication grand public sans précédent

Si 2004 a été l'occasion d'une communication forte sur le .fr avec la presse spécialisée, la cible visée en 2006 a imposé une communication à une autre échelle.

Les personnes majeures résidant en France et utilisant les services de l'internet représentent des millions d'individus ; mais celles qui ont connaissance du fonctionnement de l'internet et du rôle des noms de domaine sont sensiblement moins nombreuses. Vouloir toucher le



plus grand nombre d'entre elles nécessite un message clair et des canaux de communication variés mais adaptés aux internautes.

Le concept de communication choisi pour cette ouverture du *fr* aux particuliers a été la liberté et la diversité. Un slogan « faites-vous-un-nom.fr », un style de communication au « ton décalé et jeune »

et un graphisme propres à l'événement ont été définis. Ils ont été relayés par les bureaux d'enregistrement qui ont participé à la campagne, grâce à un kit de communication, réalisé spécialement pour l'occasion.

Un site web dédié à l'ouverture « faites-vous-un-nom.fr » a été créé, des films web ont été réalisés et diffusés sur ce site.





De nombreux encarts dans la presse grand public et la presse informatique - papier et en ligne - ont été diffusés afin d'illustrer et de faire adopter le concept de liberté auprès du public ciblé. Une campagne de référencement a été menée, des bandeaux publicitaires ont été achetés sur des sites relais ; enfin, des « points presse » ont été organisés en plus de la conférence de lancement, permettant une communication plus développée sur le sujet.



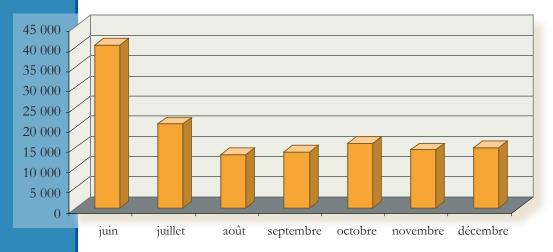
La reprise de l'événement a été très satisfaisante, jusque dans la presse audiovisuelle, avec des passages le soir du 20 juin, aux journaux télévisés de TF1, France 3 et LCI.

Des résultats patents

Du 20 juin au 31 décembre 2006, 134 284 noms de domaine ont été enregistrés par des personnes physiques. Ce chiffre rentre pleinement dans « l'estimation moyenne » de l'AFNIC avant l'ouverture, à savoir 200 000 noms de domaine enregistrés dans les 12 premiers mois.

Après six mois d'ouverture, il est intéressant de constater que les noms de domaine enregistrés par des particuliers représentent déjà 19% des noms de domaine sous .fr.

Répartition mensuelle des créations des noms de domaine par les particuliers :

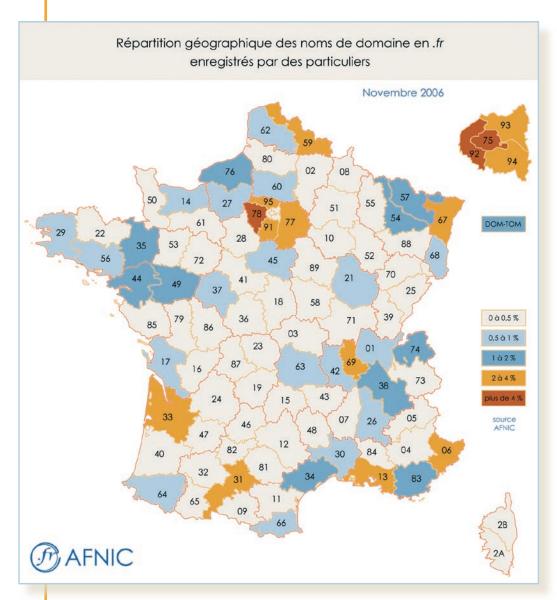


Passé le pic des premières semaines de l'ouverture, le nombre d'enregistrement par des particuliers tend à se stabiliser autour de 14 000 créations par mois, soit près de 650 créations par jour ouvrable.

En ce qui concerne la répartition par bureau d'enregistrement, au 31 décembre 2006, 399 d'entre eux gèrent au moins un nom de domaine enregistré par un particulier ; la réalité montre toutefois que la répartition des noms de domaine par bureau d'enregistrement est très hétérogène : cinq prestataires détiennent près de 80% du parc des enregistrements pour les particuliers et les 15 premiers plus de 96%.

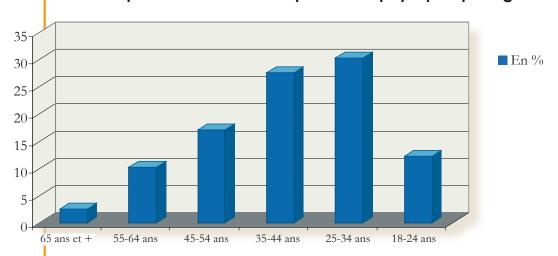
Le nombre de particuliers titulaires d'un nom de domaine directement sous .fr en 2006 est de 96 530 ; la moyenne de nom de domaine par personne physique six mois après l'ouverture est de 1,4.

Sans surprise, les titulaires issus de la région parisienne représentent le tiers des demandeurs. Viennent ensuite les demandeurs originaires de la région Rhône-Alpes, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Nord-Pas-de-Calais.



La répartition par âge confirme nettement la relative jeunesse des titulaires : 43 % a moins de 35 ans.

Répartition des titulaires personnes physiques par âge en 2006 :



Une dynamique d'évolution enclenchée

Le projet d'ouverture aux particuliers a été l'occasion de tester « grandeur nature » le travail entrepris depuis 2005 sur la refonte du

système d'information de l'AFNIC et sur la meilleure implication des bureaux d'enregistrement dans les choix structurants de l'association.

Un tel projet a effectivement nécessité non seulement une étude approfondie de la capacité technique et fonctionnelle de l'association à réussir une telle ouverture mais aussi une évolution radicale de ses modes de fonctionnement.

2.1

Au niveau technique

Année de transition entre deux ouvertures, 2005 a permis à l'AFNIC de faire un bilan sur son système d'information afin de mieux l'organiser et le pérenniser.

En 2006, le système d'information pour l'enregistrement et la gestion des noms de domaine a été profondément remanié. Une nouvelle chaîne complète dédiée aux opérations sur les domaines des particuliers a vu le jour, avec un contrôle et une supervision des opérations plus automatisés. À terme, le système d'enregistrement pour les personnes morales s'alignera sur la nouvelle chaîne personnes physiques, plus simple et plus souple, tout en conservant les spécificités liées à la nature du déposant.

Bien que partiellement effectuée, cette évolution du système d'information a d'ores et déjà été anticipée et a nécessité un travail de fond sur « l'infrastructure » de l'AFNIC qui a résolument fait évoluer son parc de machines afin de renforcer les performances, la fiabilité et la sûreté de fonctionnement . Le matériel le moins performant a été remplacé et de nouveaux serveurs ont été installés, notamment pour assurer la redondance opérationnelle et accroître ainsi le niveau de sécurité.

Une homogénéisation des machines et des systèmes a été entreprise, les moyens de traitement ont été mis à jour et le plan de nommage interne des machines a été revu pour un meilleur regroupement par service identifié.

En terme d'accès réseau, l'AFNIC a également accru ses capacités pour supporter la ruée de l'ouverture, pour assumer le nombre de plus en plus important de demandes qu'elle est amenée à gérer (près de 1400 créations par jour ouvrable les quatre derniers mois de 2006) et, par incidence, le parc croissant des noms de domaine en .fr.

Enfin, une réflexion sur l'amélioration et/ou l'optimisation du système d'information administratif a été lancée. Un nouveau logiciel comptable est à l'étude et sera testé en 2007 ; il doit permettre une plus grande indépendance de la comptabilité dans le système de facturation et la mise en place d'une réelle comptabilité analytique. Une réflexion sur le système actuel de gestion des adhérents sera également menée.

2.2

Au niveau de l'offre des services

Si les efforts de réorganisation et d'optimisation technique avaient pour objectif de développer de nouveaux services notamment liés à l'ouverture, ils ont également été pensés pour améliorer le niveau de services actuel et en préparer de futurs.

• Soucieuse de mieux s'organiser pour répondre pleinement aux sollicitations de ses membres ou des clients finaux, l'AFNIC a souhaité développer un service de « support téléphonique et électronique » dédié, assuré par un personnel formé à ce métier. Rattaché au même service opérationnel que le personnel gérant les opérations sur les noms de domaine, le personnel du pôle « support clients » est le premier contact avec l'extérieur et assure toutes les réponses de premier niveau, qu'elles concernent des dossiers en cours ou des demandes d'information diverses sur le fonctionnement de l'AFNIC.

Opérationnel pour l'ouverture aux particuliers, ce pôle finit de se structurer et de s'équiper d'outils adéquats pour optimiser le temps et la qualité de ses réponses.

- Au niveau opérationnel, la **procédure de transmission** a été automatisée et dématérialisée; un nouveau type de ticket dédié spécialement à l'opération de transmission a été créé permettant au titulaire courant d'être protégé contre certains abus. L'envoi de fax n'est nécessaire que pour certaines transmissions dites « forcées » (suites de décisions judiciaires ou extrajudiciaires).
- Un nouveau service a également été offert à l'occasion de l'ouverture aux particuliers et a vocation à être pérennisé : le banc de test. Outil permettant d'expérimenter « grandeur nature » la réaction de la nouvelle chaîne de production, ce type de service était demandé par les membres pour mieux anticiper les évolutions du système d'enregistrement. Ce service a été utilisé pour tester les formulaires de création de noms de domaine pour les particuliers avant l'ouverture ainsi que la nouvelle procédure de transmission durant l'été. Un banc de test définitif sera ouvert début 2007 pour tous les adhérents.

Au niveau des relations avec ses membres

Depuis 2005, une démarche de rapprochement avec les membres bureaux d'enregistrement a été initiée, avec la mise en place d'un programme de démarches relationnelles systématiques.

Avec le projet d'ouverture aux particuliers, ce travail a été intensifié en 2006 : les rencontres individuelles avec les bureaux d'enregistrement ont connu un rythme plus soutenu et des groupes de travail pérennes ont été mis en place.

- Le groupe de travail technique (GTT) a été le premier mis en place et a permis de nombreux échanges avec les bureaux d'enregistrement notamment pour définir et mettre au point la nouvelle chaîne d'enregistrement pour les particuliers. Une liste de discussion technique a également été créée pour les bureaux d'enregistrement membres du comité de concertation qui souhaitaient échanger sur des points techniques précis. Il est important de préciser que ces nouveaux échanges avec les bureaux d'enregistrement ont sensiblement fait évoluer le schéma initial d'enregistrement des noms pour les particuliers prévu par l'AFNIC.
- Le groupe de travail marketing et communication (GTMC) a rapidement suivi ; ouvert aux membres des deux comités de concertation « prestataires » et « utilisateurs », ce comité a pour ambition d'être une plate-forme pérenne de concertation et d'échanges entre l'AFNIC et ses adhérents sur les aspects touchant spécifiquement au marketing et à la communication autour du .fr et/ou des domaines d'activité de l'AFNIC.
- Enfin, le groupe de travail juridique (GTJ) a été le dernier créé. Si les questions juridiques ont toujours été un sujet de préoccupation, elles ont été abordées jusqu'en septembre 2006 lors des réunions des groupes technique et marketing et communication. Au regard de leur importance grandissante, la création d'un groupe spécifique s'est avérée indispensable.

Mieux impliquer ses membres dans ses choix a été la volonté de l'AFNIC en 2006. Cette politique perdurera, notamment à travers la poursuite des groupes de travail qui devraient trouver un rythme de trois à quatre rencontres par an.

Autre nouveauté et ouverture en direction des membres : la mise en place d'« opérations conjointes », montées par un ou plusieurs bureaux d'enregistrement en vue de faire la promotion du fr, à laquelle l'AFNIC apporte une contribution. Les opérations considérées peuvent être de différentes natures, à l'exclusion d'opérations promotionnelles sur les tarifs du fr: campagnes de presse, création et diffusion de supports particuliers, mise en place d'événements (petits-déjeuners, « matinées »)...

Lancées juste avant l'ouverture, quatre opérations conjointes ont abouti en 2006 ; de nombreuses autres sont en préparation pour 2007.

Un souci constant de veiller au respect de la charte de nommage

Depuis sa création, l'AFNIC n'a eu de cesse de veiller au respect de sa charte de nommage et du principe fondamental du respect du droit de

tiers. Très restrictive en 1998, la charte du .fr s'est considérablement assouplie au fil du temps, concomitamment avec le développement de la culture « internet et noms de domaine » dans la société française.

En 2006, l'AFNIC a non seulement continué son action de sensibilisation des différents acteurs sur la nécessité de définir une politique de communication sur internet et sur la défense de leur droit, mais également poursuivi son combat visant à lutter contre les violations manifestes de la charte.

Sensibilisation des ayants droit et des professionnels

Si l'internet est un lieu de partage et de diffusion de l'information comme il n'en a jamais existé par le passé, différents types d'abus s'y sont également développés.

Soucieuse de donner le maximum d'information sur les pratiques existantes et les moyens de protection des utilisateurs, l'AFNIC a intensifié en 2006 son action de sensibilisation des ayants droit entamée en 2004 avec la première ouverture du .fr.

Un dossier de mise en garde contre le « slamming » (pratique visant à obtenir d'un titulaire de nom de domaine qu'il souscrive à des services non sollicités) a notamment été réalisé en septembre 2006 et mis à disposition sur le site de l'AFNIC. Cette pratique s'étant considérablement développée sous toutes les extensions, ce dossier a été largement relayé par la presse spécialisée.

L'AFNIC continue par ailleurs à intervenir à l'occasion de manifestations ou formations diverses :

- elle a participé au colloque organisé par le Club Sénat, en partenariat avec l'Association Cyberlex, à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire « 10 ans de droit de l'internet » ;
- partenaire du quatrième salon juridique de l'internet et du numérique, l'AFNIC était également présente à deux tables rondes ;
- en lien avec le CEFAC (Centre d'Études et de Formation des Assistants Techniques du Commerce), elle a participé à des formations de formateurs dont l'objectifs était de sensibiliser des chefs d'entreprise aux enjeux des noms de domaine et à leur prise en compte dans la définition de leur politique de communication;
- sollicitée par la Brigade d'Enquête sur les Fraudes aux Technologies de l'Information (BEFTI), elle est également intervenue pour expliquer le fonctionnement des noms de domaine et les possibilités d'action d'un registre.

L'AFNIC a enfin poursuivi ses partenariats visant à rendre aussi flexible que possible la résolution des éventuels conflits. Ainsi, le Forum des droits sur l'internet, en partenariat avec l'AFNIC, assure depuis le 20 juin 2006 via son service Médiateur du net, le règlement extrajudiciaire des conflits portant sur les noms de domaine en .fr apportés par les particuliers. Deux types de litiges sont concernés : entre deux particuliers ou entre un particulier et une entreprise.

Poursuite de la défense de la charte de nommage

La notion de temps en matière de justice n'étant pas la même qu'en matière d'internet, l'AFNIC a souvent dû rapidement réagir quand elle constatait une violation manifeste de la charte (dépôts massifs et nombreuses plaintes de tiers). Avec deux années de recul, un premier bilan des affaires traitées peut être effectué.

- En 2004, un contentieux l'opposant dans un premier temps au titulaire Laurent N. puis dans un second au bureau d'enregistrement EuroDNS SA a éclaté peu après la première ouverture du .fr. Une ordonnance de référé a donné raison à l'AFNIC dans son action de blocage des 4 465 noms de domaine détenus par Laurent N. Deux ans après cette action, 2 268 noms de domaine ont été transférés et 139 supprimés.
- 2005 a connu une affaire similaire avec le blocage par l'AFNIC de 1 215 noms de domaine détenus par le titulaire KLTE Limited. Une ordonnance de référé a également conforté l'AFNIC dans son action.
- Enfin, la dernière action forte de l'AFNIC a été menée en 2006 contre le titulaire Guillaume.net / ZioConcept.net, qui a déposé quelques jours avant l'ouverture aux particuliers 8 319 noms de domaine correspondant à des noms de famille. Après un blocage de trois mois, la totalité des noms de domaine a été supprimée le 5 décembre 2006, redevenant libre à l'enregistrement. Au 31 décembre, moins de quatre semaines après leur remise dans le domaine public, 1 004 noms de domaine ont déjà été redéposés par des tiers.

Parallèlement à ces actions notoires et avec l'ouverture aux particuliers, l'AFNIC mène toutefois une action de sensibilisation et de vérification du respect des engagements des bureaux d'enregistrement.

Jusqu'à l'ouverture aux particuliers, l'AFNIC pouvait procéder seule - dans une grande majorité des cas - au contrôle de l'éligibilité des titulaires au .fr en consultant des bases de données en ligne (des Greffes des tribunaux, de l'INPI, de l'INSEE notamment) puisqu'il s'agissait presque exclusivement de personnes morales.

Pour permettre une vérification sur l'éligibilité des particuliers au .fr, un autre schéma a été envisagé, impliquant plus fortement les bureaux d'enregistrement. Ces derniers sont dorénavant chargés de « mettre en œuvre les moyens qu'ils jugent nécessaires » pour s'assurer de l'éligibilité de leurs clients.

L'AFNIC a commencé au second semestre 2006 les premières vérifications, quasiment exclusivement sur la base de signalements extérieurs. Ces vérifications vont être intensifiées en 2007 avec la mise en place d'une politique de contrôles occasionnels.

Un centre de ressources et d'expertise reconnu

Ouverture oblige, l'action de contribution de l'AFNIC au développement de la société de l'information en 2006 s'est davantage axée

sur une amplification de la concertation et des échanges au niveau national et international.

4.1

Partage des connaissances au plan national

- L'AFNIC a poursuivi les réunions trimestrielles du groupe de travail international, permettant l'échange régulier d'informations sur les questions liées au développement de l'internet, associant membres et non membres de l'association, notamment des partenaires institutionnels. Le groupe de travail a focalisé ses travaux sur la préparation des réunions de l'ICANN et du Forum de Gouvernance de l'Internet. Il a ainsi permis une meilleure concertation des positions des différents acteurs français impliqués dans ces organismes. Le groupe a eu en outre l'honneur d'accueillir le nouveau délégué spécial à la société de l'information du ministère des affaires étrangères, M. Bertrand de la Chapelle.
- Elle a reconduit en 2006 sa participation et son soutien aux cinquièmes États Généraux Européens du Nommage et de l'adressage sur Internet (EGENI) sur le thème « internet pour tous ».
- Elle s'est également associée au tour de France des bonnes pratiques numériques 2006, organisé par M. Olivier Midière en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, les centres de gestion agréés et le CEFAC; à cette occasion, elle était présente aux quatre salons régionaux organisés en Auvergne, Bretagne, Franche-Comté et Haute-Normandie.

42

Développement de la concertation au plan international

- Sur un plan politique, après trois années de suivi du travail du ccNSO, assemblée consultative de l'ICANN réunissant des registres de domaine géographique de 1er niveau, l'AFNIC a décidé d'adhérer début 2006 à cette assemblée et de renforcer sa présence aux réunions.
 - Olivier Guillard, qui représente l'AFNIC auprès de l'ICANN, a été reconduit au conseil du ccNSO et a pris la présidence du groupe IANA.
- L'AFNIC a également décidé d'être plus active au sein du CENTR (Council of European National Top-level domain Registries) instance de concertation des registres européens tant au niveau technique que des politiques de registre et de mieux se faire connaître auprès de ses dirigeants : elle a invité des représentants à venir dans les locaux de Saint-Quentin-en-Yvelines et s'est proposée de prendre en charge l'organisation de l'assemblée générale du CENTR en octobre 2007 sur Paris.

• Enfin, dans un souci de développement des relations et d'échange d'expériences avec d'autres NIC, l'AFNIC a visité le registre allemand DeNIC dans ses locaux de Francfort : des représentants de différents services ont pu échanger sur leurs activités et comparer notamment leurs modèles de gestion des relations avec les bureaux d'enregistrement, de support pour les clients finaux ou de gestion de bases de données.

En 2006 l'AFNIC a poursuivi son action de transfert des connaissances au travers de la poursuite du projet CODEV-NIC, visant à favoriser le transfert et l'échange de connaissances et de technologies entre registres.

Unique en son genre et soutenu depuis plusieurs années par les Ministères de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et des Affaires Étrangères, ce projet a déjà permis aux registres de Côte d'Ivoire et de Madagascar de mettre en œuvre dans leur propre structure un logiciel permettant l'automatisation de la gestion des données liées aux procédures d'enregistrement.

En 2006, deux nouveaux registres sont entrés dans le projet : celui du Gabon et de l'Albanie.

CODEV-NIC a fait l'objet d'une présentation à la conférence régionale Asie-Pacifique sur les TIC en Australie (APRICOT) ainsi que lors de la réunion de l'ICANN à Sao Paulo (Brésil).

Poursuite des activités de veille technologique et d'aide au déploiement de nouveaux services

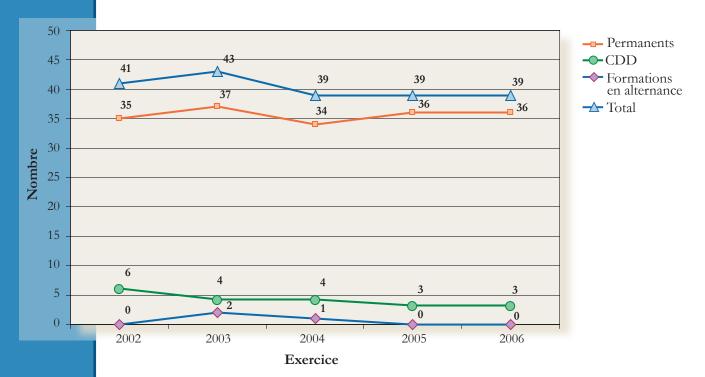
Par ailleurs, comme tout registre, l'AFNIC a également souhaité maintenir son niveau de compétence et ses capacités d'anticiper les changements technologiques.

- Au niveau technique, elle poursuit sa participation active à l'IETF (*Internet Engineering Task Force*), au RIPE (Réseaux IP Européens) et au Bind Forum (consortium sur le DNS) permettant de maintenir ses compétences à un niveau d'excellence.
- Toujours sensible au déploiement d'IPv6, nouvelle version du protocole IP qui régit le réseau internet mondial, l'AFNIC a participé et « sponsorisé » le sommet sur IPv6 à Cannes.
- Enfin, après avoir participé en 2003-2004 au projet d'étude et d'expérimentation du système ENUM procédé permettant de faire le lien entre un numéro au format téléphonique habituel et un ensemble de noms et identités que l'utilisateur aura associé à son numéro (courrier électronique, messagerie vocale, fax, page web, etc.) l'AFNIC a poursuivi ses discussions avec l'ARCEP et le ministère de l'industrie en vue du déploiement du protocole ENUM en France.

Une équipe mobilisée

Préparée depuis dix mois à cet événement et dotée d'un cahier des charges et d'un rétro planning précis, l'AFNIC a tenu le pari de l'ouverture du fr aux particuliers à effectif quasi-constant, comme le montre le schéma ci-dessous.

Évolution des salariés de l'AFNIC depuis 2002 (effectif au 15 septembre) :



Le recours aux CDD pour traiter l'accroissement ponctuel des demandes d'une part et l'appel à la sous-traitance pour certains développements d'autre part, ont été les moyens privilégiés par l'AFNIC pour respecter les délais impartis.

Eléments statistiques sur les personnels de l'AFNIC au 31 décembre 2006 :

- effectifs totaux : 41 salariés (dont 3 CDD et 1 salariée en congé parental) ;
- âge moyen : 35,5 ans ;
- taux de féminité : 39%;
- taux de renouvellement (*turnover*) : 8% (arrivée de deux techniciens, d'un développeur web; trois salariés en CDD; départ de 3 autres).

Renforcement de la politique sociale

Si cette seconde ouverture a été réussie grâce à la mobilisation de tout le personnel, elle a toutefois mis en évidence un besoin de nouvelles compétences au sein de l'AFNIC, notamment au niveau technique et juridique.

Pour commencer à y répondre, un plan de formation ambitieux a été mis en place, notamment grâce aux premiers résultats de la politique de fixation d'objectifs / évaluation lancée à l'AFNIC en 2005. Les demandes de formation identifiées, un budget dépassant de plus de 2,5 fois celui de 2005 a été alloué.

Malgré la faible disponibilité des salariés, mobilisés sur le projet d'ouverture, près des deux tiers du personnel ont toutefois pu suivre une formation pour un total de 1 072 heures. En 2006, 22 formations distinctes ont été suivies par les salariés.

Un autre effort important a également été fourni en 2006 sur la communication interne : un journal interne mensuel, de nombreuses notes d'information et l'organisation d'événements conviviaux ont contribué à une meilleure circulation de l'information et connaissance des différents métiers de l'AFNIC.

Poursuite de l'adaptation de l'organisation

L'évolution de l'activité de l'AFNIC ces dernières années, le recours à la sous-traitance et les embauches - ponctuelles ou non - de plusieurs salariés par an, ont nécessité de formaliser certains modes de fonctionnement.

Une charte d'utilisation des moyens informatiques et des moyens de communication électronique a été mise en place, suivie de près par un travail de remise à jour du règlement intérieur des salariés.

Dans un souci de mieux organiser ses achats et de permettre un suivi des fournisseurs, une fonction « achats » a également vu le jour.

Poursuivant sa réflexion sur l'évolution des métiers, entamée en 2005, l'AFNIC a également engagé une large concertation interne sur un nouveau schéma d'organisation permettant de regrouper de façon plus cohérente ses différents métiers selon des périmètres de compétences plus clairs.

Les premiers résultats de cette réflexion permettent d'envisager le développement de nouveaux pôles de compétences et de faire évoluer certaines activités actuelles.

À titre d'exemple, il est apparu indispensable ces deux dernières d'années de se doter d'un service juridique étoffé - coordonnant notamment l'élaboration des politiques-clés du registre et gérant les contentieux liés à ces politiques – service clairement distinct du service opérationnel de gestion des enregistrements.

De la même façon, pour mieux anticiper les besoins de l'AFNIC et faire évoluer le système d'information, des compétences identifiées en la matière sont apparues comme indispensables.

Nourrie de ces nouveaux constats, en lien avec l'orientation stratégique définie par l'AFNIC pour les prochaines années, un projet de nouvelle organisation est en cours. Ce projet aboutira début 2007 à une nouvelle organisation interne.



Dire que 2006 a été une année charnière pour l'AFNIC n'est pas exagéré. La dernière phase de grande ouverture arrivée à son terme, de nouveaux défis se profilent déjà à l'horizon :

- la finalisation de l'automatisation de la chaîne d'enregistrement et de publication des noms de domaine induit des évolutions structurelles du système d'information d'enregistrement et de la relation opérationnelle avec les bureaux d'enregistrement;
- l'ouverture du .fr aux IDN (noms de domaine internationalisés) est une étape incontournable pour tout registre. Envisagé dès 2003 par l'AFNIC, ce projet a été volontairement retardé pour laisser la priorité aux deux ouvertures du .fr. L'expérience acquise par les autres pays dans ce domaine durant ces quatre années sera un nouvel élément à analyser et prendre en compte avant tout lancement;
- l'AFNIC est actuellement chargée de la gestion de plusieurs extensions au-delà de .fr et .re. L'extension des Terres Australes et Antarctiques Françaises « .tf » devrait constituer la prochaine extension ouverte ; cette ouverture s'inscrira dans une vision plus large destinée à faciliter pour l'AFNIC l'ouverture de nouveaux TLD afin de répondre aux demandes des pouvoirs publics.

Par ailleurs, l'amélioration du mode de fonctionnement de l'AFNIC grâce à une nouvelle organisation et la « modernisation » de son système d'information interne font également partie des perspectives importantes de l'AFNIC.

Quelques indicateurs financiers

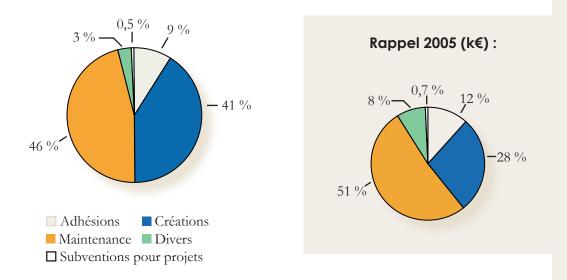
Évolution des ressources :



Ce graphique met en évidence l'incidence des changements d'échelle de développement sur les ressources de l'AFNIC, malgré une politique tarifaire toujours revue à la baisse.

Lors de l'ouverture de 2004, la baisse des tarifs d'enregistrement à 9€ a eu lieu au 1^{er} janvier 2005, soit plus de 7 mois après l'ouverture ; en 2006, la baisse des tarifs a été réalisée le mois de l'ouverture, mais n'a pas empêché une forte hausse des ressources, tant le nombre d'enregistrements réalisés a été supérieur aux prévisions.

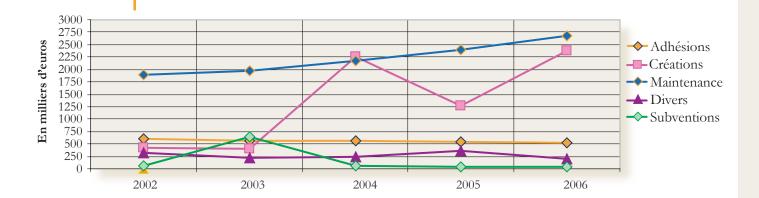
Structure des ressources de l'AFNIC en 2006 (k€) :



La structure des ressources pour une année d'ouverture n'est pas représentative de l'activité « normale » d'un registre, les revenus provenant de la création étant logiquement plus importants. En 2006, 87% des ressources de l'AFNIC proviennent de la création et de la maintenance des noms de domaine contre un peu moins de 80% en 2005.

La baisse relative de la part de la maintenance dans les ressources de l'AFNIC en 2006 est uniquement due au nombre important de créations cette année d'ouverture aux particuliers puisque le taux de renouvellement s'est maintenu à 90%.

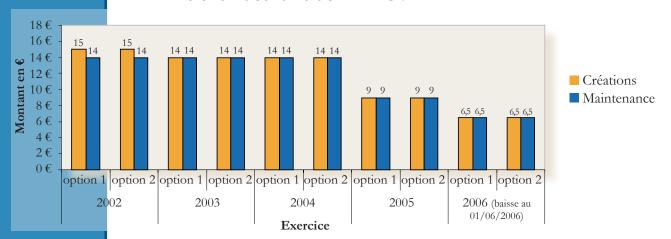
Évolution de la structure des ressources



En valeur absolue, les ressources liées à la maintenance ont augmenté de 12% par rapport à 2005.

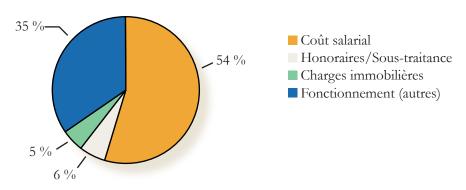
L'AFNIC continue à vivre en autofinancement depuis sa création et ne reçoit des concours financiers que pour des projets de R&D annexes à son activité principale.

Évolution des tarifs de l'AFNIC :

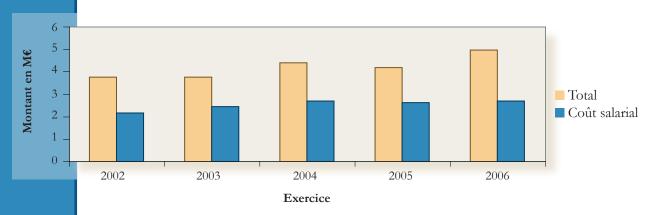


La baisse tarifaire continue des prestations de l'AFNIC (créations, transmissions, changements de bureau d'enregistrement et maintenance) constitue toujours un des principaux facteurs d'équilibre budgétaire. À ce titre, l'AFNIC a décidé fin 2006 une nouvelle modification tarifaire. À coût d'adhésion constant, une différence de facturation des prestations entre options a été introduite : 5,8 € HT pour les bureaux d'enregistrement option 2 et 4,8 €HT pour les bureaux d'enregistrement option 1.

Structure des charges d'exploitation de l'AFNIC en 2006 :

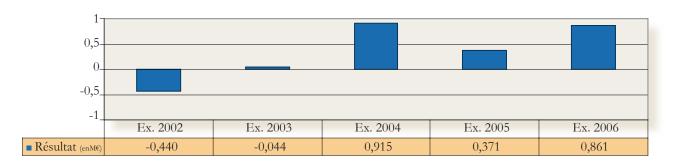


Évolution des charges d'exploitation de l'AFNIC :



Le coût salarial (masse salariale chargée) de l'AFNIC sur les trois dernières années tend à s'équilibrer. En 2006, l'augmentation des charges de fonctionnement est la conséquence directe du projet d'ouverture aux particuliers qui a engendré des frais de communication importants et la remise à niveau du système d'information.

Évolution du résultat d'exploitation :



Après les années de moindre croissance de l'activité de création de noms de domaine et de forts investissements en R&D, l'impact des deux ouvertures du .fr sur le résultat d'exploitation de l'AFNIC est très sensible. Si 2006 a engendré un plus grand nombre d'enregistrements, le résultat est légèrement moindre qu'en 2004 car la baisse du coût des prestations a été réalisée dès le mois de l'ouverture, contrairement à celle de 2004.

On rappellera par ailleurs que l'AFNIC, qui équilibre son budget sans aucune subvention d'exploitation ni endettement, applique une politique de mise en réserve d'un montant équivalant à la masse salariale chargée d'une année.



AFNIC

Association Française pour le Nommage Internet en Coopération

APRICOT

Asia Pacific Regional Internet Conference on Operational Technologies

ARCEP

Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

BIND

Berkeley Internet Name Domain ou Berkeley Internet Name Daemon

ccNSO

country-code Names Supporting Organization

ccTLD

country-code Top Level Domain

CEFAC

Centre d'Études et de Formation des Assistants Techniques du Commerce

CENTR

Council of European National Top-level domain Registries

Charte de nommage

Document regroupant l'ensemble des règles qui gouvernent une extension (ccTLD ou gTLD). Elle couvre théoriquement tous les aspects administratifs, légaux, et parfois même techniques des noms de domaine pouvant être enregistrés sous cette extension.

CNIL

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

DNS

Domain Name System

ENUM

tElephone NUmber Mapping

IANA

Internet Assigned Numbers Authority

ICANN

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

IDN

Internationalized Domain Name

IETF

The Internet Engineering Task Force

INPI

Institut National de la Propriété Industrielle

INRIA

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

INSEE

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INRIA

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

IPv₆

Internet Protocol version 6

NIC

Network Information Center

PARL

Procédures Alternatives de Résolution des Litiges

Reaistre

Entité (association, société, ...) en charge de la gestion de la base de données des noms de domaine d'un TLD ou des adresses IP pour une région définie.

RIPF

Réseau IP Européen

TLD

Top Level Domain

Whois

Service permettant d'effectuer des recherches sur les bases des registres afin d'obtenir des informations sur un nom de domaine ou une adresse IP.